

COMPTE RENDU

SEANCE DU 16 JANVIER 2018

20h

Présents : Jean-Pierre RONSEAUX, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Jean-Pierre MAZEREEL, Martine RHONE, Florence PORTELETTE, Nicolas VIGOUR, Frédérique PREVOST, Hubert CROZAT, Jean-François TROITZKY, Odile DHUY, Brigitte DUPONT, Patricia GIANNETTA, Claire BENARD, Pierre -François SOUCHON.

Didier DELAVELLE arrivé à 20h15.

Absents :

Jean-Luc LHERITIER pouvoir à Claire BENARD

Michel TROYON pouvoir à Jean-Pierre RONSEAUX

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

En préambule, le Maire annonce la démission du Conseiller municipal Monsieur Claude GREMION en date du 10 janvier 2018.

Un courrier a été adressé à Monsieur François Xavier DESMEDT pour le remplacement de Monsieur GREMION.

I – APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (séance du 19 Décembre 2017)

Il est précisé qu'une correction doit être apportée dans la rédaction du compte-rendu du 19 décembre 2017 dans la partie II, concernant le nombre de voix approuvant le compte-rendu précédent. Il faut donc lire : « Le compte-rendu du 5 décembre 2017 est approuvé par 13 voix pour, 1 voix contre et deux voix d'abstention ».

Le compte rendu du 19 décembre 2017 est approuvé par 13 voix pour, 2 voix contre et 2 voix d'abstention.

II – DELIBERATIONS

➤ **DEL012018 01 – Approbation du rapport de gestion 2016 de la société SPL Xdemat**

Par délibération en date **du 23 février 2016**, le conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xpostit, Xparaph, Xfluco, Xconvoc.

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du conseil d'administration de la société. Par décision du 4 avril 2017, le conseil d'administration a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa cinquième année d'existence, en vue de sa présentation à l'assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2016 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires très satisfaisant (1 244 au 31 décembre 2016), un chiffre d'affaires de 619 105 € et un résultat net de 10 148 € affecté pour 1 550 € à la réserve légale conformément à la réglementation en vigueur (pour atteindre 10 % du montant du capital social de la société), les 8 598 € restant étant affectés au poste « autres réserves ».

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du conseil d'administration,

Le conseil municipal après examen, et après en avoir délibéré par **17 voix pour**,

- **APPROUVE** le rapport de gestion du conseil d'administration, figurant en annexe,
- **DONNE acte** à Monsieur. le Maire de cette communication.

➤ **DEL012018 02 – Approbation des statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims suite à la mise en place d'une centrale d'achat**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 L.5211-17, L.5211-41-3,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu la délibération n° CC-2017-53 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 restituant les compétences « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, ainsi que le service des écoles » et « activités périscolaires (services d'accueil du périscolaire, y compris les nouvelles activités périscolaires TAP/NAP et restauration scolaire) » aux communes de Gueux et Muizon portant sur les écoles maternelle et élémentaire de Gueux et Marcel Bene de Muizon,

Vu la délibération n° CC-2017-378 du conseil communautaire du 21 décembre 2017 portant création d'une centrale d'achat et approuvant les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré par **17 voix pour**,

Le conseil municipal,

DECIDE

- **D'approuver** les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

➤ **DEL012018 03 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la rénovation des bâtiments 2 bis et 6 rue de l'Eglise**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 052017-035 datant du 5 mai 2017 par laquelle la commune a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la rénovation des bâtiments situés au 2 bis et 6 rue de l'Eglise au cabinet d'architecture POITOUT.

Ces travaux peuvent être subventionnés par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) selon un taux variant de 20 à 40% du montant de travaux plafonnés à 1 000 000 € HT. Le montant du marché de travaux s'élève à **917 200 € HT**, celui de la mission de maîtrise d'œuvre est de **85 500 € HT**.

Le conseil municipal,

Après en avoir **délibéré**, par **17 voix pour**,

DECIDE

- De **solliciter** une subvention au titre de la D.E.T.R. programme 2018 pour les travaux de rénovation et de réhabilitation comprenant la mission de maîtrise d'œuvre.

➤ **DEL012018 04 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la rénovation et la mise en accessibilité des sanitaires de l'école élémentaire**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la consultation lancée concernant la maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et l'accessibilité des sanitaires aux personnes à mobilité réduite de l'école élémentaire, la mission a été confiée à ASCISTE INGENIERIE.

Les travaux de remise aux normes peuvent être subventionnés par la DETR. selon un taux variant de 20 à 40% du montant de travaux plafonnés à 1 000 000 € HT.

Le montant des travaux s'élève à **100 000 € HT**, celui de la mission de maîtrise d'œuvre à **9 850€ HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour,

DECIDE

- De solliciter une subvention au titre de la DETR. Programme 2018 pour la maîtrise œuvre et les travaux de mise aux normes et d'accessibilité des sanitaires de l'école élémentaire.

➤ **DEL012018 05 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la mise en accessibilité du nouveau cimetière**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de mise en accessibilité du nouveau cimetière. Ces travaux peuvent être subventionnés par la D.E.T.R. selon un taux variant de 20 à 30% du montant de travaux plafonnés à 1 000 000 € HT.

Le montant des travaux est de **48 440 € HT**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour,

DECIDE

- De solliciter une subvention au titre de la DETR. programme 2018 pour les travaux de mise en accessibilité du nouveau cimetière.

➤ **DEL012018 06 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'équipement informatique de l'école élémentaire**

Le Maire précise que l'équipement de toutes les classes en tablettes numériques informatiques et en matériel informatique doit se poursuivre dans l'école élémentaire.

Ces équipements peuvent être subventionnés par la D.E.T.R. selon un taux variant de 20 à 50%.

Le montant de l'équipement informatique s'élève à **28.352 € HT**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 2 voix contre et 2 voix d'abstention,

DECIDE

- De solliciter une subvention au titre de la DETR. programme 2018 pour l'équipement en informatique de l'école élémentaire.

➤ **DEL012018 07 – Nouveaux tarifs 2018 location salle des Aînés au 2 bis rue de l'Eglise**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise lors du conseil du 5 décembre dernier concernant les nouveaux tarifs de location 2018 des salles du 2 bis et 6 rue de l'Eglise. Compte tenu des équipements de la salle des Aînés (pôle cuisson, réfrigérateur, lave-vaisselle), il demande au conseil de prendre une nouvelle délibération pour la différencier de la salle du 6 rue de l'Eglise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour,

DECIDE :

- **d'appliquer** pour l'année 2018 les tarifs de location suivants pour la salle des Aînés située au 2 bis rue de l'Eglise :

		ETE 2018	HIVER 2018
Associations de Gueux		Gratuit	Gratuit
Habitants de Gueux	1/2 journée	45	55
	1 journée	75	90
	1 week-end	140	175

Associations extérieures	1/2 journée	60	75
	1 journée	110	135
	1 Week-end	210	260
Autres locataires	1/2 journée	90	110
	1 journée	150	185
	1 week-end	280	350

- de soumettre la location de la salle à la signature d'une convention définissant les modalités d'occupation.
- d'autoriser le maire à signer les conventions établies sur cette base,
- des arrhes à hauteur de 25% seront demandées à la réservation et conservées par la Commune en cas de désistement,
- une caution de 300 € visant à se prémunir des dégradations constatées sera exigée lors de la signature de la convention d'occupation,
- Aucun forfait ménage ne sera demandé aux associations communales ou aux habitants de la commune à condition que le nettoyage soit assuré. En cas de défaillance un forfait de 80 € sera appliqué.
- un forfait ménage de 80 € sera demandé en sus de la location aux autres locataires privés et associations extérieures.

Les tarifs hiver sont applicables à compter du lundi suivant le passage à l'heure d'hiver et les tarifs été sont applicables à compter du lundi suivant le passage à l'heure d'été.

III. COMMISSIONS

- **Commission bâtiments**

Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de la délibération n° 042014 01, il a lancé une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre afin de mettre aux normes et de rendre accessibles les sanitaires de l'école élémentaire. La société ASCISTE INGENIERIE a été retenue pour un montant de 9 850 € HT soit 11 820 € TTC. Les travaux seront réalisés pendant les congés d'été. Montant estimé des travaux : 100 000 € HT. Monsieur RONSEAUX fait part à l'assemblée du lancement de la consultation pour les missions de Contrôle Technique et de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la santé (Coordination SPS).

Quatre entreprises ont répondu :

- QUALICONSULT
- SOCOTEC
- BUREAU VERITAS
- DEKRA.

Une analyse des offres sera présentée lors de la prochaine réunion de commission.

- **Commission Scolaire**

Les travaux de remise en peinture et rénovation des sols des salles de classes et des salles réservées pour le Centre Educatif de Vacances (CEV) sont terminés. La création d'une deuxième salle de restauration est également achevée. La commission doit rédiger une convention de mise à disposition des locaux au CEV.

- **Commission urbanisme**

Prochaine réunion de la commission : 24 janvier 2018 à 14h avec comme ordre du jour : la traduction du projet urbain en termes de zonage.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- **Grand Reims : Conférence de territoire du 19 décembre 2017**

L'ordre du jour a présenté la nouvelle direction des déchets ainsi que le fonctionnement et les missions des référents scolaires

- **Grand Reims : Conseil Communautaire du 21 décembre 2017**

Parmi les délibérations votées, deux sont importantes pour la commune : une fixant le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2017 : soit 43 888 €, et le montant de l'attribution de compensation provisoire pour 2018 de 42 917 € (suite à la Commission Locale Evaluation des Charges Transférées n°2 pour le transfert de la compétence Incendie et de Secours au Grand Reims).

La seconde délibération concerne la mise en place d'une convention de répartition des charges scolaires pour le regroupement pédagogique intercommunal de Gueux.

- **Taxe aménagement du Lotissement Vert**

Monsieur le Maire précise qu'il a rendez-vous avec les services financiers du Grand Reims le 22 janvier 2018 pour aborder les termes du reversement de la taxe d'aménagement à la commune.

- **Divers**

Réunion avec les riverains de la rue des sablons le 7 février à 20h.

Réunion d'information des commerçants le 25 janvier à 20 h.

- **Nouveau planning des réunions de conseil de l'année 2018**

Mardi 13 février 2018, mardi 20 mars 2018, jeudi 12 avril 2018, mardi 22 mai 2018, mardi 19 juin 2018, mardi 11 septembre 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Séance du 16 janvier 2018

N° délibération	Thème	Objet de la délibération	N° page
01/2018	Fonctionnement des assemblées	Approbation rapport SPL Xdemat	1
02/2018	Fonctionnement des assemblées	Approbation statuts Grand Reims	2
03/2018	Finances	DETR rénovation bâtiments 2 bis et 6 rue	3
04/2018	Finances	DETR sanitaires école élémentaire	3
05/2018	Finances	DETR cimetière	4
06/2018	Finances	DETR équipement informatique école élémentaire	4
07/2018	Locations	Nouveaux tarifs locations salle des Aînés	5